

PRÉPARER VOTRE DÉPART DU LOGEMENT

VOUS QUITTEZ VOTRE LOGEMENT OPAC SAVOIE ?

INFORMEZ VOTRE ANTENNE

- par lettre recommandée avec accusé de réception
- pour toutes les personnes figurant sur le bail
- en précisant la raison du départ
- et joignant les justificatifs nécessaires

BON À SAVOIR : **LE DÉLAIS DE PRÉAVIS**

◆ **3 mois**

si vous partez dans un logement privé

◆ **1 mois, si**

- mutation dans un autre logement social ou conventionné (parc public ou privé)
- le logement est en zone tendue
- mutation pour le travail
- perte d'emploi (licenciement, rupture conventionnelle ou fin de CDD)
- premier emploi
- problèmes de santé
- Revenu de Solidarité Active (RSA), ou Allocation Adulte Handicap (AAH)
- victime de violences familiales

○ LE PRÉ-ÉTAT DES LIEUX, RDV GRATUIT

- diagnostic du logement
- information des réparations locatives à réaliser
- remise d'un compte-rendu de pré-état des lieux (indicatif et préventif)
- choix d'une date pour l'état des lieux de sortie

OBJECTIF ÉCONOMIES !

- **REBOUCHEZ LES TROUS FAITS DANS LES MURS**
- **REMETTEZ LES DOUILLES ÉLECTRIQUES**
- **SUPPRIMEZ TOUTE TRANSFORMATION RÉALISÉE SANS ACCORD OPAC SAVOIE**
- **NETTOYEZ LE LOGEMENT**

○ L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

- ◆ réalisé dans le logement et ses annexes vidés de leur contenu
- ◆ recense l'état précis et détaillé du logement loué
- ◆ signé par le locataire et le bailleur
- ◆ sert de base de chiffrage des réparations / remises en état à effectuer
- ◆ permet au locataire de rendre les clés du logement

○ REMISE DU DÉPÔT DE GARANTIE (CAUTION) & SOLDE TOUT COMPTE

La caution vous est rendue dans les 2 mois suivant la date de fin du préavis

Le solde tout compte est fait lors de la régularisation des charges de l'année de départ

